

# Bachelier : technologue en imagerie médicale

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 25 Intégrer les dimensions légales et réglementaires dans sa pratique			
Ancien Code	PAT13B25TI	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XAT13250		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Cem OZDEN</b> ( <a href="mailto:cem.ozden@helha.be">cem.ozden@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage vise d'une part la maîtrise des concepts réglementaires liés à l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale; et, d'autre part, la compréhension des concepts de base du fonctionnement hospitalier en général et d'un service d'imagerie médicale en particulier, et de la tarification des examens d'imagerie médicale.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.2 Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel
- 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

#### Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- 2.3 Respecter la législation et les réglementations

### Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable:

- d'expliciter les droits et les devoirs liés à la définition légale de sa profession, ainsi que les conditions d'exercice professionnel,
- de restituer et d'expliciter la liste d'actes spécifiques à la profession,
- d'appréhender le rôle de chaque acteur au sein du service et en particulier la place du TIM
- d'expliciter la législation relative au contrat de travail,
- d'expliciter le fonctionnement général d'un hôpital et plus particulièrement l'organisation d'un service d'imagerie médicale,
- d'expliciter les contraintes de la gestion financière d'un hôpital,
- de procéder à la tarification des examens
- de pouvoir établir le lien avec les cours théoriques et pratiques

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAT13B25TIA Droit, législation, administration des soins et économie de la santé

18 h / 1 C

#### Contenu

Introduction

La hiérarchie des normes en vigueur

Le cadre légal du TIM

A.R. 22/12/2017

Visa et agrément

Le secteur hospitalier :

- Le fonctionnement et l'organisation de l'activité hospitalière
- Le financement de l'hôpital
- La contribution financière du patient

Les réformes des soins de santé

Législation relative au contrat de travail

La sécurité sociale, l'INAMI, les syndicats

Les représentants de la profession - A.P.I.M.

Les accréditations hospitalières

#### Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux, ppt, support audiovisuel

Contextualisation / exercices pratiques:

- Analyse de situations/ mises en situation
- Démarche interactive lors de l'analyse de situation contextualisée.
- Utilisation de documents de référence : textes légaux, codes, ...
- Intervention d'experts

#### Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant est disponible en début et en fin de cours, ainsi que par mail.

#### Sources et références

A.P.I.M. : Association des Professionnels en Imagerie Médicale.

A.R. spécifique à la profession. Convention médicomutualiste 2018-2019

De Block, M., Plan d'approche réforme du financement des hôpitaux. (2015). Ministère des Affaires sociales et de la Santé publique

De Wever, A., (2010). Organisation et financement des soins de santé. Master à l'Ecole de santé publique. Syllabus, ULB. Presses Universitaires.

Durant, G. (2013). Le financement des hôpitaux en Belgique. Waterloo : Wolters Kluwer Belgium SA

Guide de législation sociale, service presse et communication de la confédération des syndicats chrétiens - Bruxelles : Education Luc Pire, 2016.

Institut national d'assurance maladie-invalidité MC-information n°253. (2013). L'organisation et le financement des hôpitaux.

Motte, S. (2012). Principes d'organisation de l'hôpital: Master 1 à l'Ecole de santé publique. Syllabus, ULB. Presses Universitaires.

Service public fédéral - Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Diaporama du cours théorique disponible sur la plateforme pédagogique

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Evaluation écrite comportant des questions ouvertes et des exercices de mises en situation.

Cette UE est en lien direct avec les fondements de notre discipline professionnelle. L'étudiant est tenu de présenter un niveau de maîtrise minimale suffisant pour l'ensemble des contenus de l'UE.

La validation de l'UE fait l'objet également d'une concertation collégiale où sont présents les responsables des activités d'apprentissage. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation				100		100

### Dispositions complémentaires

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement non intégrée, les activités d'apprentissage sont associées à un nombre de crédits. Les notes des différentes activités sont prises en compte et font l'objet d'une moyenne géométrique pondérée pour la validation de l'UE. La validation de l'UE fait l'objet également d'une concertation collégiale où sont présents les responsables des activités d'apprentissage. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Référence au RGE

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).